[Gustave]
Fille. 2. 16207
Case
FAC
19586

LETTRE

DU ROI DE SUEDE,

A M. LE BARON

STAEL DE HOLSTEIN,

SON AMBASSADEUR EN FRANCE.

MON CHER BARON STAEL DE HOLSTEIN,

Dans la profonde affliction que me cause le malheureux évènement qui vient d'arriver au roi de France et à sa famille, affliction que je ne partage point seulement avec tous les souverains, mais sans doute encore avec tout ce qu'il y a d'ames généreuses, je ne puis que voir avec regret et sensibilité *ce prince si vertueux, si humain, si bon et si injustement persécuté*, retourner dans la captivité à laquelle

THE NEWBERRY LIBRARY

ses sujets rebelles l'out condamné, et d'où il avoit eu le bonheur de s'échapper. Comme représentant d'un prince qui, durant le cours de sa vie, ne s'est étudié qu'à garantir à son peuple une liberté sagement réglée, à conserver à la fois la tranquillité publique et la dignité de sa cruronne, j'attends de vous que toutes vos démarches en cette occasion seront mesurées et dirigées sur mon caractère connu, la dignité du trône de Gustave, et sur-tout les sentimens dont j'ai toujours été pénétré pour sa majesté très-chré tienne. Les soins assidus, les consolations que, dans ces tristes conjonctures, vous donnerez à l'infortuné monarque, ne les regardez pas seulement comme un moyen de me plaire, mais encore comme un devoir rigoureux attaché à votre place.

C'est encore une suite de vos devoirs, que vous ne communiquiez, que vous ne traitiez en votre qualité de mon ambassadeur, avec qui que ce soit, à moins qu'il n'y soit autorisé par le roi très-chrétien libre. Depuis le manifeste que ce prince a laissé en s'éloignant de Paris, depuis qu'il a été contraint d'y retourner,

sa captivité est trop notoire pour qu'on ne doive pas regarder tous les actes qui paroissent en son nom, comme arrachés par la force, ou supposés, et par conséquent comme étant nuls et de nulle valeur. C'est donc ma volonté la plus expresse, que vous vous absteniez de toute conférence avec le ministre des affaires étrangères, et que vous ne répondiez que verbalement à tout ce qu'il vous communiquera, soit de bouche, soit par écrit dans la forme diplomatique ; et cet ordre est si rigoureux, que quand même des circonstances inespérées ; qui surviendroient, paroîtroient devoir le changer, vous ne devez cependant pas vous permettre de prendre quelque chose sur vous, avant de recevoir des ordres ultérieurs. Vous devez du reste vous régler sur les démarches des autres ambassadeurs, et sur-tout suivre et appuyer celles qu'ils pourront faire en faveur de sa majesté très-chrétienne.

Ce sont là les seuls ordres que j'aie à vous donner pour le moment ; mais en vous prescrivant la seule règle de conduite qui convienne à ma dignité, je ne dois pas oublier les dangers personnels auxquels vous serez peut-êtr exposé ; et

261

malgré qu'en tout autre circonstance, je ne puisse douter un seul moment du respect que l'on portera au caractère sacré dont je vous ai revêtu, il m'est bien permis toute-fois dans celle-ci de m'attendre à tout de la part d'un peuple qui a osé porter ses mains coupables sur la personne de son unique souverain. Je ne puis en conséquence trop vous recommander d'éviter soigneusement toutes les occasions qui compromettroient votre personne et votre dignité.

Que dans l'intérieur de votre maison, tout annonce le deuil et la tristesse ; au-déhors, conformez-vous seulement à ces loix auxquelles un ministre étranger est obligé de se soumettre. J'attends de vous, mon cher baron, du courage, de la fermeté, de la prudence, et beaucoup de ponctualité à suivre mes ordres : et croyez que je suis très-sensible aux périls et aux facheuses conjonctures dont vous êtes environné.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

Signé GUSTAVE.

Aix-la-Chapelle, le 25 Juillet 1791.

chez SENNEVILLE, Libraire au Palais-Royal, N°. 214.